



# C' moi le chef vous présente...



(Adapté pour les formules un café l'addition, classique ou gastronomique)

Certaines banques ne font apparaître qu'une ligne de débit des CB différées et adressent au client un second relevé avec le détail des CB de la période prise en référence.

## Nous expliquons comment traiter vos paiements.

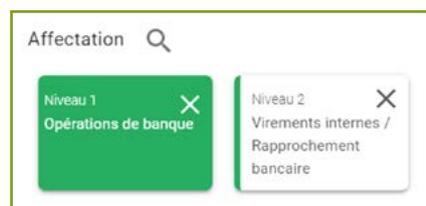
Supposons que vous ayez deux comptes bancaires :

- le principal « Compte Bancaire Principal »
- et un compte de Débit différé « Compte Carte à débit différé »



Sur le Compte Carte à débit différé, vous avez vos dépenses par carte. Ici pour un total de 2 457.63 € Vous avez au préalable affecté toutes vos dépenses y afférant. Et tous les mois, sur votre Compte Bancaire Principal, vous avez le débit total de ce Compte Carte à débit différé.

Vous devrez synchroniser à la fois le compte principal (indiquant la totalité payée par CB) et le compte carte (qui donne le détail des dépenses payées par CB). La ligne Total CB figurant sur le compte bancaire principal doit être enregistré en compte « Virements internes ».



**ATTENTION :** Si votre compte principal ne fait pas apparaître globalement les dépenses payées par CB, vous ne devez pas synchroniser le compte de Débit différé pour éviter les doublons.

La synchronisation du compte Débit différé permet de comptabiliser individuellement vos dépenses payées par CB (en effet, le compte principal ne donne pas de détail et affiche seulement le total de ces dépenses. Certaines banques agissent différemment et donne le détail directement sur le compte principal. Il faut donc agir au cas par cas et ne pas hésiter à contacter votre collaborateur comptable).

Si vous changez de CB (avec nouveau numéro de carte), vous devez activer cette dernière pour que les opérations bancaires soient remontées sur LIMPEED.